

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n°25S0037 : Création d'un forage destiné à un usage agricole sur la commune de Villeneuve d'Ascq- Chemin du grand Marais - Avenant n°2

N° : VA_DEC2026_148
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles R2194-2, R2194-3, R2194-4 R2194-7 du Code de la Commande publique,

décidons

De conclure avec la société BONIFACE SARL située à WITRY LES REIMS (51420), titulaire du marché n°25S0037 « Création d'un forage destiné à un usage agricole sur la commune de Villeneuve d'Ascq- Chemin du grand Marais », un avenant n°2 afin de prendre en compte l'ajout de prestations supplémentaires.

Montant initial du marché : 134 991,50 € HT

Avenant n° 1 : 4 920,00 € HT représentant une hausse de 3,64 %

Avenant n° 2 : 4 780,00€ HT représentant une hausse de 7,18%

Imputation budgétaire : 2128 845 2400 CHEMARAI

Politique publique (domaine-action-activité) : 03.3.1 Action développement durable

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 24 février 2026

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20260101-217964-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 26 février 2026

N° : VA_DEC2026_148
(PROJET : VA_PROJDEC_14241)

1/2

